

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mercredi 18 Avril à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 12 Avril, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M GABRIELLI, Adjoints au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme PERES, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, M. SBRAGGIA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme RISTERUCCI	à	M. CERVETTI
Mme PASQUALAGGI	à	Mme LUCIANI
Mme PIMENOFF	à	M. MARY
M. BASTELICA	à	M. PANTALONI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. BARTOLI	à	M. DIGIACOMI
Mme FERRI PISANI	à	M. GABRIELLI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
M. LAUDATO	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme POLI, M. BERNARDI, Mme PASTINI, MM RUAULT, MARCANGELI, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 18 Avril 2012

Délibération N°2012 / 97

Création d'emplois budgétaires destinés à faire face à un besoin saisonnier et pouvant être pourvus par des agents non titulaires.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

En application de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il revient à la collectivité de créer les emplois en vue de recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier. En effet, durant la saison estivale, la collectivité se trouve confrontée à la nécessité de pallier à la fois l'absence des personnels placés en congés ainsi que l'accroissement d'activité dans certains secteurs.

CONSIDÉRANT qu'il résulte de l'article 22 de la loi n° 84.1134 du 27 décembre 1984 modifiant l'article 34 de la loi n° 84. 53 du 26 janvier 1984, portant disposition statutaire relative à la Fonction Publique Territoriale complétée par le décret n° 88. 145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, que les recrutements de personnels non titulaires ne peuvent s'effectuer qu'après création d'emplois budgétaires correspondants,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer les emplois budgétaires mensuels destinés à couvrir les besoins à caractère non permanent de temps complet du 1^{er} mai au 31 octobre 2012.

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2012, chapitre 012.

La création des emplois occasionnels et saisonniers répartis par direction générale et direction puis déclinés par grades et emplois conformément au tableau joint au dossier est proposée au Conseil Municipal.

En tout état de cause, les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois qui peuvent être mobilisés sur la base d'une analyse précise des besoins réels des services. La répartition dans le temps est donnée à titre indicatif et l'autorité municipale pourra, en fonction des nécessités du service, modifier cette répartition tout en respectant le plafond d'emploi.

DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

Le port de plaisance :

7 adjoints techniques 2^{ème} classe

Période : 1^{er} juillet au 31 août

Nature des fonctions : agent portuaire

Niveau de rémunération : IB297

Niveau de recrutement : Diplôme national du brevet

6 adjoints administratifs 2^{ème} classe

Période : 1^{er} juillet au 31 août

Nature des fonctions : agent d'accueil

Niveau de rémunération : IB297

Niveau de recrutement : Diplôme national du brevet

Accueil hôtel de ville :

2 adjoints administratifs 2^{ème} classe

Période : 1^{er} juillet au 31 août

Nature des fonctions : agent d'accueil de l'hôtel de ville
Niveau de rémunération : IB297
Niveau de recrutement : baccalauréat / connaissance de 2 langues étrangères

DIRECTION GENERALE ANIMATION URBAINE

Service jeunesse :

36 adjoints d'animation 2^{ème} classe

Période : juillet

25 adjoints d'animation 2^{ème} classe

Période : août

Nature des fonctions : agent d'animation de loisirs
Niveau de rémunération : IB297
Niveau de recrutement : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation

Surveillance des plages :

20 ETAPS 2^{ème} classe

Période : du 15 au 30 juin

(soit 10 emplois à temps plein en juin)

32 ETAPS 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} juillet au 31 août

24 ETAPS 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} au 15 septembre

(soit 12 emplois à temps plein en septembre)

Nature des fonctions : surveillance et sécurité des baignades sur les plages
Niveau de rémunération : IB 418
Niveau de recrutement : BESAN ou BNSSA

Site de la Parata :

5 adjoints techniques 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} mai au 31 octobre

Nature des fonctions : agents d'entretien des locaux (1) et agents polyvalents de site (4)

Niveau de rémunération : IB 297

Niveau de recrutement : Sans condition de diplôme pour l'agent d'entretien des locaux et niveau baccalauréat, permis de conduire, pratique d'au moins une langue étrangère pour les agents polyvalents de site.

DIRECTION GENERALE MOYENS ET RESSOURCES

4 adjoints administratifs 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} juillet au 31 août

Nature des fonctions : agents administratifs et d'accueil

Niveau de rémunération : IB 297

Compétences attendues : Diplôme national du brevet

5 adjoints techniques 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} juillet au 31 août

Nature des fonctions : agents polyvalents d'entretien

Niveau de rémunération : IB 297

Niveau de recrutement : Diplôme national du brevet

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

Service propreté urbaine

1 adjoint technique 2^{ème} classe

Période : mai

4 adjoints technique 2^{ème} classe

Période : juin

6 adjoints technique 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} juillet au 31 août

2 adjoints technique 2^{ème} classe

Période : septembre

Nature des fonctions : agents de nettoyage (cantonnier)

Niveau de rémunération : IB 297

Niveau de recrutement : Diplôme national du brevet

Service festivités

3 adjoints technique 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} juin au 30 septembre

Niveau de rémunération : IB 297

Niveau de recrutement : compétences en électricité (1) et montage de structures (2)

Opération nettoyage des plages (saison estivale)

1 adjoint technique 2^{ème} classe

Période : juin

7 adjoints technique 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} juillet au 31 août

2 adjoints technique 2^{ème} classe

Période : septembre

Nature des fonctions : agents de nettoyage des plages

Niveau de rémunération : IB 297

Niveau de recrutement : Diplôme national du brevet

CULTURE

Musée

5 adjoints du patrimoine 2^{ème} classe

Période : juin

9 adjoints du patrimoine 2^{ème} classe

Période : 1^{er} juillet au 31 août

5 adjoints du patrimoine 2ème classe

Période : septembre

Nature des fonctions : agents d'accueil et de surveillance

Niveau de rémunération : IB 297

Niveau de recrutement : niveau baccalauréat/ connaissance de 2 langues étrangères

Opération « lire à la plage »

4 adjoints du patrimoine 2ème classe

Nature des fonctions : agents de bibliothèque

Période : du 1^{er} juillet au 31 août

Niveau de rémunération : IB 297

Niveau de recrutement : baccalauréat

OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME

4 adjoints administratifs 2ème classe

Nature des fonctions : agents d'accueil touristique

Période : du 1^{er} juillet au 31 août

Niveau de rémunération : IB 297

Niveau de recrutement : baccalauréat / connaissance de 2 langues étrangères

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'AUTORISER le Maire à créer les emplois budgétaires mensuels destinés à couvrir des besoins à caractère non permanent du 1^{er} mai au 31 octobre 2012 tels qu'exposé ci-dessus.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DÉLIBÉRER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur CERVETTI, Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré,**

VU la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes,

VU la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements les Régions et l'Etat,

VU la loi 84.53 Modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 alinéa 2,

VU la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

CONSIDÉRANT qu'il résulte de l'article 22 de la loi n° 84.1134 du 27 décembre 1984 modifiant l'article 34 de la loi n° 84. 53 du 26 janvier 1984, portant disposition statutaire relative à la Fonction Publique Territoriale complétée par le décret n° 88. 145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, que les recrutements de

personnels non titulaires ne peuvent s'effectuer qu'après création d'emplois budgétaires correspondants,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer les emplois budgétaires mensuels destinés à couvrir les besoins à caractère non permanent de temps complet du 1^{er} mai au 31 octobre 2012.

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2012, chapitre 012,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 17 avril 2012.

**AUTORISE Monsieur le Maire
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

à créer les emplois budgétaires mensuels destinés à couvrir des besoins à caractère non permanent du 1^{er} mai au 30 septembre 2012, tels qu'exposés ci-dessus et détaillés selon le tableau joint en annexe.

DIT

Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Ville, Exercice 2012, chapitre 012.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120418-2012_97-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2012